Zeitschrift: Rapport de gestion et comptes / Chemins de fer fédéraux suisses

Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses

Band: - (1954)

Artikel: Rapport et propositions du Conseil d'administration des Chemins de fer

fédéraux suisses présentés au Conseil fédéral à l'appui du rapport de la

Direction générale sur la gestion et les comptes de l'année 1954

Autor: Gysler / Strauss

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-676149

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport et propositions

du

Conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux suisses présentés au Conseil fédéral à l'appui du rapport de la Direction générale sur la gestion et les comptes de l'année 1954

(du 27 avril 1955)

Monsieur le Président de la Confédération, Messieurs les Conseillers fédéraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre ci-joints le rapport de gestion de la Direction générale des Chemins de fer fédéraux et les comptes pour l'année 1954.

Les comptes ont été examinés par notre commission de vérification, qui a constaté qu'ils concordaient avec les écritures et que les livres étaient bien tenus.

En 1954, les Chemins de fer fédéraux ont transporté 204 millions de voyageurs, c'est-à-dire 0,5 % de plus que l'année précédente, mais moins que pendant les années 1945 à 1948 et 1952. Depuis 10 ans, le nombre des voyageurs transportés dépasse quelque peu les 200 millions. Pendant cette période, le nombre des kilomètres-voyageurs a été en constante, bien que lente augmentation, de sorte que, en moyenne, la distance de transport a augmenté aussi. Les parcours des trains de voyageurs et, dès lors, l'offre de transports, sont aujourd'hui d'un tiers plus élevés qu'en 1945. Par rapport à 1953, le trafic international des voyageurs et le trafic par abonnements de parcours — dont le tarif est inférieur au prix de revient — ont augmenté, tandis que, dans les autres secteurs, le trafic interne a fléchi. Le fait que le nombre des automobiles s'est accru de 13 % de 1953 à 1954, et celui des vélomoteurs, des scooters et des motocyclettes, de 12 %, annonce un nouveau rétrécissement de la part qui est celle des chemins de fer dans le mouvement des voyageurs en Suisse.

Le trafic des marchandises dans son ensemble (bagages, colis express, poste, animaux et marchandises) a évolué de façon favorable pendant l'exercice et a passé à 21 millions de tonnes, ce qui fait 8 % de plus que l'année précédente. Ont notamment augmenté les trafics de transit, d'importation et d'exportation, tandis que le trafic interne a eu à peu près la même ampleur qu'en 1953. Le nombre des camions s'est accru de presque 7 %. La part des chemins de fer dans l'ensemble du trafic interne suisse des marchandises a diminué. Ce qui reste au rail, ce ne sont pas en premier lieu les transports d'un bon rapport, mais essentiellement ceux dont il doit se charger parce qu'il est au service de la collectivité.

Les recettes du service des voyageurs ont atteint en 1954 305 millions de francs, c'est-à-dire 0,3 % seulement de plus que l'année précédente; la diminution enregistrée dans le trafic interne a été compensée par une augmentation dans le trafic international. Pour l'ensemble des transports de marchandises (bagages,

colis express, poste, animaux et marchandises), les recettes ont augmenté de plus de 8 % par rapport à l'année 1953, passant ainsi à 413 millions de francs; l'amélioration provient presque exclusivement du trafic de transit, d'importation et d'exportation. Ces chiffres montrent une fois de plus à l'évidence l'importance décisive que le trafic international des wagons complets revêt pour la situation financière des CFF. Des recettes totales de trafic: 719 millions de francs, 42,5 % concernent le service des voyageurs et 57,5 % le trafic des marchandises dans son ensemble: ainsi, la part des marchandises a augmenté, et celle des voyageurs, reculé, par rapport à 1953.

Le produit d'exploitation atteint 782 millions de francs, dépassant ainsi de 4,5 % le chiffre de l'année précédente. Cette amélioration provient en majeure partie des transports par wagons complets.

La charge d'exploitation, 547 millions de francs, a augmenté de 0,6 % par rapport à 1953, c'est-à-dire dans une proportion moins grande que le produit d'exploitation. L'augmentation de la charge d'exploitation provient, pour l'essentiel, des frais de personnel, ainsi que des redevances de location de wagons et des frais d'entretien des installations et appareils en partie démodés.

Le tableau suivant indique comment la charge d'exploitation se répartit sur les principaux articles de dépenses du compte d'exploitation:

	1953	1954	%
	millions de francs		
Administration	35,4	36,5	6,7
Prestations d'exploitation	336,9	339,9	62,1
Entretien	153,7	157,0	28,7
Divers	12,7	13,9	2,5
	538,7	547,3	100,0

Du fait du développement favorable du produit d'exploitation comparativement à la charge d'exploitation, l'excédent d'exploitation s'est accru de 25 millions de francs, par rapport à 1953, pour passer à 235 millions de francs.

Le produit du compte de profits et pertes se trouve lui aussi augmenté de ces 25 millions de francs. A cette amélioration font face des amortissements financiers, des amortissements industriels et des provisions pour échéances futures d'un même montant. La somme destinée à réduire l'arriéré d'amortissement, limitée en 1950 à l'excédent du produit d'exploitation, a été complétée par 18,3 millions de francs et portée de ce fait à l'annuité pleine de 20 millions de francs; le surcroît de frais de 3 millions occasionné par les complications survenues dans l'agrandissement de l'usine électrique de Ritom (galerie de la Garegna) a été en partie amorti; et 4 millions de francs ont été mis en réserve pour l'exécution accélérée d'améliorations en vue d'augmenter la sécurité aux passages à niveau. L'amortissement des immeubles, installations et véhicules a été opéré conformément au règlement approuvé par le Conseil fédéral. Il s'élève à 3,17 % des frais d'acquisition et d'établissement des immeubles soumis à l'amortissement (3,23 % l'année dernière). Ensuite de la diminution des engagements à longue échéance, les frais de capitaux ont baissé de 1,5 million de francs. Le montant ordinaire destiné à combler l'arriéré d'amortissement, le service des intérêts du déficit technique de la caisse de pensions et de secours et les allocations de renchérissement aux pensionnés — montants dont aucun n'a de rapport direct avec l'exploitation du chemin de fer — ont absorbé 62,4 millions de francs, ce qui fait 26,5 % de l'excédent d'exploitation.

Comme l'année précédente, l'exercice de 1954 a enregistré un solde actif de 8,7 millions de francs. Ce solde permet de verser 8 millions de francs dans la réserve prescrite par la loi pour la couverture des déficits à venir. En revanche, aucun intérêt n'est servi sur le capital de dotation.

Le compte de construction pour 1954 se monte à 148 millions de francs, ce qui fait 10 % de plus qu'en 1953. Les dépenses non actives, mises à la charge du compte d'exploitation, sont restées au même niveau: 27 millions de francs, alors que les dépenses actives, portées en compte comme accroissement des immobilisations, ont augmenté de 14 millions de francs, en raison notamment des importantes acquisitions de véhicules faites au cours de cet exercice.

Le bilan contient pour la première fois, comme montants compensés, les prêts (60 millions de francs) consentis pour l'électrification de lignes étrangères accédant à notre réseau. Les CFF y figurent, d'une part, comme débiteurs du Département fédéral des finances, et, d'autre part, comme créanciers des chemins de fer étrangers. Mais le total du bilan n'a augmenté que de 15 millions de francs. Les immobilisations se sont accrues de 9 millions. Les Chemins de fer fédéraux ont toutefois pu réduire de 23 millions les valeurs réalisables et disponibles et de 38 millions l'arriéré d'amortissement sur les groupes d'immobilisations «frais généraux» et «infrastructure». Dans les passifs, les engagements fixes ont diminué de 29 millions, et les engagements courants de 28 millions de francs. Les non-valeurs inscrites au bilan — 60 millions — continuent à représenter le double de la réserve légale: 32 millions.

Le tableau ci-dessous montre comment les charges totales du compte de résultat des Chemins de fer fédéraux se sont réparties en 1953 et 1954:

	1953	1954
Catégories de charges	en millions de francs	en millions de francs
Charges de personnel	397,0 235,1	400,6 255,7
Amortissements	107,8	108,5
Frais de capitaux	48,7	47,2
Autres dépenses 1)	48,3	48,4
à déduire: dépenses actives de construction	— 107,7	_ 121,4
Charges totales	729,2	739,0
		1
A cette charge s'opposent les montants suivants:		
Produit d'exploitation 2)	746,1	780,1
Autres produits	11,8	13,0
Produit total	757,9	793,1

+ 28,7

+54,1

La différence correspond à l'excédent du produit:

Par rapport à 1953, la charge globale a augmenté de 10 millions de francs, c'est-à-dire de 1,4 %. A l'article «Charges de personnel», les traitements, appointements et salaires ont augmenté, bien que l'effectif soit, en moyenne, resté le même, tandis que les versements à la caisse de pensions et de secours ont diminué. L'effectif du propre personnel a augmenté de 53 agents (37 483 au lieu de 37 430), alors que l'effectif total, y compris la main-d'œuvre étrangère à l'administration, a été exactement le même que l'année précédente (38 862 agents). Les dépenses de choses à elles seules, ont augmenté de 20 millions de francs, en raison surtout de frais d'entretien plus élevés et de l'accroissement des dépenses actives de construction.

Si le Conseil d'administration et la Direction générale des Chemins de fer fédéraux peuvent aujourd'hui vous présenter des comptes satisfaisants, ils n'oublient pas un point fort important: c'est que le réseau est très en retard dans le renouvellement des installations. Certes, le résultat de l'exercice nous permet de procéder à des amortissements plus élevés, mais cette opération n'améliore pas de beaucoup la situation où nous met le retard technique. Nous sommes d'autant plus justifiés à accroître nos amortissements cette année que le

¹⁾ Cet article collectif comprend principalement les versements à la caisse de pensions et de secours (25 millions de francs) destinés à couvrir le déficit technique, ainsi que les allocations de renchérissement versées aux pensionnaires (21 millions de francs).

²⁾ Non compris certaines compensations internes.

retard de renouvellement est dû généralement à l'insuffisance des amortissements. Dans notre rapport du 11 février 1955 sur le financement des constructions pour les prochaines années, nous avons rappelé les causes du vieillissement des véhicules et des installations. Nous avons montré que, ces dernières années, nous nous sommes efforcés de suivre, dans ce domaine, la politique qu'exigeait la situation économique. Mais cette retenue a des limites, si nous ne voulons pas compromettre l'avenir de l'entreprise. Nous devons maintenant accélérer le remplacement de nos installations afin de répondre aux nécessités du trafic et de profiter des progrès de la technique. Ce faisant, nous n'accomplirons pas seulement les obligations que le législateur a expressément imposées aux Chemins de fer fédéraux, mais nous remplirons une des conditions voulues pour assurer la capacité de concurrence et accroître la productivité de l'entreprise. Pour cela, nous devrons, pendant une série d'années, consentir de fortes dépenses de construction, dépassant sensiblement les montants employés jusqu'ici. Les amortissements ne suffisent pas, à eux seuls, à nous fournir les ressources nécessaires à cet effet. Certes, aujourd'hui encore, nous disposons, du fait des amortissements, d'importantes ressources non réinvesties, mais nous ne pouvons plus attendre pour relever le plafond des dépenses de construction qui nous est imposé par la loi. Aussi nous permettrons-nous de vous proposer la promulgation d'un arrêté fédéral soumis au referendum au sens de l'article 18, al. 3, de la loi des Chemins de fer fédéraux. Nous le ferons dès que nous connaîtrons le montant nécessaire, le mode de financement et la date à laquelle nous pourrons commencer les grands ouvrages à financer en dehors du budget ordinaire. En terminant, nous voudrions émettre le vœu que, au delà des problèmes dont nous venons de vous entretenir, les pouvoirs publics ne perdent pas de vue les préoccupations essentielles de l'entreprise en ce qui concerne la politique générale des transports en Suisse.

Le personnel des Chemins de fer fédéraux a de nouveau fourni un effort méritoire pour assurer le gros trafic qui a été celui de 1954. Aussi le Conseil d'administration tient-il à remercier la direction, ainsi que les fonctionnaires, employés et ouvriers, d'avoir fidèlement accompli leur devoir.

Nous fondant sur le rapport de gestion et les comptes ci-joints, nous avons l'honneur de vous soumettre, à l'intention de l'Assemblée fédérale, les propositions suivantes:

- 1° Les comptes des Chemins de fer fédéraux pour 1954 sont approuvés.
- 2° La gestion des Chemins de fer fédéraux en 1954 est approuvée.
- 3° Le solde actif qui, après versement de 8 millions de francs à la réserve légale, se monte à 1 552 765 fr. 51 et se trouve à la disposition de l'Assemblée fédérale, est porté à nouveau.

Berne, le 27 avril 1955

Pour le Conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux suisses:

Le président,

Le secrétaire,

Gysler

Strauss